



Travaux non déclarés dans combles

Par **fator**, le **20/02/2009** à **20:02**

Bonjour,

J'ai transformé mes combles non aménageables en abaissant les planchers, créant une surface de plancher de 35m² dont 15m² habitables sans autorisation comme cela se pratique dans le coin ...

Sauf que pour l'étape suivante, je dois installer 4 vélux .

Et j'hésite entre 2 choix : faire une demande pour les vélux m'exposant pour l'aménagement des combles non déclarés ou poursuivre "en cachette", pas très discret ...ou ?

Est-ce que cette pratique est sévèrement punie ou bien c'est plutôt rare ?

J'aurais besoin de connaître un peu mieux la loi ainsi que les pratiques des services d'urbanisme .

D'avance merci pour les suggestions.

cordialement